

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL :

**Séance du 17 janvier 2017 à 18 heures 00.**

Nombre de conseillers en exercice : 15      Secrétaire de séance : Mme MARQUES Joceline  
Date de convocation : 10/01/2017      Nombre de présents : 14      Comité secret : non  
Nombre de personnes absentes: 1      Nombre d'excusés : 1      Quorum exigé : 8  
Nombre de suffrages exprimés : 15      VOTES : Contre : 0      Pour : 15

L'an deux mille dix-sept, le mardi 17 janvier à 18h00, le conseil municipal de Lapeyrouse Mornay dûment convoqué s'est réuni en séance sous la présidence de Mme Nicole DURAND, Maire.

Etaient présents : MENEGUZ Muriel, GARAND Denis, ZOWIEZ-NEUMANN Paul, BARATIER Maurice, BEGOT Annie, JOVANOVIC Michel, MARQUES Joceline, GIRARD Marius, CLAVEL Jérôme, GOUDARD Nadine (arrivée à 18h20), FRANCOIS-BRAZIER Florence, D'ALEO Sandra, LAUGIER Emile.

Etait excusée: REYMOND Muriel (procuration à FRANCOIS-BRAZIER Florence)

### CCPDA :

Transfert de la compétence urbanisme : Madame le Maire explique que la loi ALUR du 24 mars 2014 prévoit le transfert automatique de la compétence urbanisme à l'intercommunalité dans un délai de 3 ans à compter de la promulgation de la loi, soit à compter du 29 mars 2017. Ce transfert de compétence prévoit de mettre en place un plan local d'urbanisme intercommunal sur le territoire Porte de DrômArdèche. Toutefois la loi prévoit la possibilité pour les communes membres de s'opposer au transfert de la compétence urbanisme et de créer une minorité de blocage, à savoir « au moins 25% des communes représentant au 20% de la population s'y opposent ». Si une minorité de blocage se constitue, les documents d'urbanisme des communes de Porte de DrômArdèche continueront à s'appliquer jusqu'en 2021 (date à laquelle les communes devront se repositionner). Madame le Maire propose aux membres du conseil de s'opposer à ce transfert considérant l'approbation récente du nouveau PLU. Le conseil municipal se prononce pour à l'unanimité.

Approbation du programme local d'habitat : Par délibération en date du 10 juillet 2014, la Communauté de Communes Porte de DrômArdèche s'est dotée d'un Programme d'Actions Transitoire Habitat et urbanisme afin d'assurer la transition vers l'élaboration d'une politique globale à l'échelle du territoire. L'élaboration du programme local de l'habitat a pour objectif de préparer les conditions de réussite du futur. Il est élaboré dans le cadre des politiques publiques approuvées par la communauté de communes et intègre les enjeux de développement du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) Rives du Rhône en cours de révision et également du projet de territoire de Porte de DrômArdèche. La procédure d'élaboration du PLH, sur la base du diagnostic, a interrogé les dynamiques du territoire, les enjeux et les formes de développement, les perspectives réelles et souhaitées dans un cadre partenarial. Ce projet se compose en trois parties : un diagnostic, des orientations générales accompagnées d'objectifs de territorialisation des logements et un programme d'actions communautaires. La mise en œuvre de ce projet de territoire répond à trois orientations : accompagner le développement économique du territoire, améliorer les conditions de logement des familles les plus fragiles et devenir un modèle de développement durable de qualité. Il est défini sur 6 ans pour la période de 2017-2023. Madame le Maire propose au conseil d'approuver le programme local d'habitat. Le conseil municipal se prononce pour à l'unanimité.

### TRAVAUX EN COURS ET A VENIR :

Pont sur Oron : Les études pour le diagnostic de solidité a été reporté à ce jeudi 19 janvier.

Enrobé tiède : Une corvée d'enrobé tiède a été faite route de l'Isle.

Eclairage public : L'entreprise MABBOUX a réalisé les travaux de dépannage le 9 janvier aux lotissements les Myrtilles et les Terrasses.

Élagage : L'élagage prévu à l'aire de jeux n'a toujours pas été effectué. L'entreprise a été relancée. L'élagage de la haie en Montanay est prévu pour la fin du mois par la DDT de l'Isère après une relance auprès des services.

Îlots de propreté : Mme le Maire a sollicité la société Orange pour relever le câble téléphonique aux îlots de propreté route d'Epinouze.

Radars pédagogiques : Les radars fonctionnant en énergie bypass (solaire et électrique) étaient à l'arrêt. L'orientation des panneaux solaires a été changée et le branchement électrique prévu va être réalisé prochainement.

SALLE DES FETES : 29 entreprises ont déposés une offre. La commission d'appel d'offres s'est réunie deux fois en présence du cabinet Ramadier. La première fois pour consulter les offres reçues pour les différents lots et la seconde fois après renégociation des offres demandées aux entreprises. Madame le Maire présente le rapport d'analyse des offres et les entreprises pressenties pour chaque lot par la commission :

Lot n°1 : Déconstruction – gros œuvre- façades : SARL GENEVE

Lot n°2 : Traitement de charpente bois et zinguerie : SAS BPH

Lot n°3 : Menuiserie extérieure alu – serrurerie : SARL MENUISERIE PROPONNET

Lot n°4 : Menuiserie intérieur bois : SARL MENUISERIE PROPONNET

Lot n°5 : Doublages – cloisons- plafond- peinture : THOMASSET FILS SAS

Lot n°6 : Carrelage faïence : ENT DENIS MAZET

Lot n°7 : Chauffage – ventilation – plomberie sanitaire : EGCM MINODIER

Lot n°8 : Electricité : MARGIRIER

Le conseil municipal valide le choix de la commission.

La première réunion de chantier se tiendra le jeudi 2 février.

DOSSIERS 2017 :

Madame le Maire présente les projets prévus pour l'année 2017 :

- La voie nouvelle
- Le plan de désherbage communal
- Travaux de voirie
- La mise en accessibilité des bâtiments communaux
- La qualité de l'air dans les établissements recevant du public (notamment l'école)
- L'étude de gisements fonciers
- Travaux bâtiments communaux

Une réunion de la commission voirie et une réunion de la commission bâtiments communaux sont programmées.

ECOLE-PERISCOLAIRE :

Remplacement de personnel: Les candidatures pour le poste d'agent technique et d'animation n'ont pas donné satisfaction. Madame le Maire convoque donc la commission du personnel lundi 23 janvier pour évoquer la suite à donner.

Règlement cantine : Certains enfants cumulent plusieurs points rouges et leurs parents sont convoqués en Mairie ce samedi.

TAP : Madame le Maire remercie la conseillère municipale qui a assuré bénévolement le remplacement d'un intervenant pendant 3 semaines.

COMPTE RENDU DE REUNION :

Commission sport : La commission s'est réunie le 5 janvier dernier pour préparer la manifestation au stade qui aura lieu le 21 mai prochain en amont du match Lapeyrouse-Champagne.

PERSONNEL : De nombreuses absences en ce début d'année 2017.

L'agent technique a suivi une formation sur les nouvelles techniques de désherbage.

CEREMONIES DES VŒUX : Madame le Maire regrette l'absence d'information dans la presse malgré ses nombreuses sollicitations ainsi que l'absence de nombreux présidents ou d'associations non représentées et non excusées.

LIEN LAPEYROUSIEN ET SITE INTERNET : La parution du bulletin municipal a été très tardive en cette fin d'année, Madame le Maire remercie les conseillers qui ont rapidement fait la distribution dans les boîtes aux lettres. De nombreuses mises à jour d'informations ont été faites sur le site internet de la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00.